



## Créer une activité de diversification

# LE KIWI



## Une production sous signe de qualité

Cultivé au pied des Pyrénées, sur les abords des Gaves et de l'Adour, le kiwi bénéficie d'un terroir et d'un climat propice à son développement qui lui permet d'être certifié Label Rouge « Kiwi de l'Adour » depuis 1992 et IGP depuis 2009.

La culture du kiwi nécessite **très peu de produits phytosanitaires**. Elle peut donc répondre à divers cahiers des charges : certification de conformité produit, GLOBALGAP, AB, Label Rouge « Kiwi de l'Adour », l'IGP et la certification BRC station de conditionnement.

Près de 90 % de la production landaise est donc sous signe de qualité.

La filière kiwi française a connu une **forte baisse de production depuis 2000**, passant de 80 000 T à près de 65000 T aujourd'hui.

Cette chute de production est due à deux facteurs principaux qui ont impacté les vergers :

- la PSA (*Pseudomonas syringae* pv *Actinidae*) qui est une bactérie identifiée en France depuis 2010. Depuis, des solutions de lutte ont été trouvées (filets brise-vent, couverture du verger).
- la multiplication des crues des Gaves qui ont entraîné tassement et asphyxie du sol et favorisent une mortalité accrue dans le secteur des Gaves réunis.

Dans les Landes, la production de kiwi occupe une surface de 710 hectares de SAU soit une production annuelle de 10 010 tonnes (Source Agreste 2019).

La variété Hayward est largement prédominante.

## Besoins de la filière

Les principaux opérateurs landais sont la SCAAP KIWIFRUIT DE FRANCE, GARLANPY (SIKIG), HELIANDE (Mora frères) et la SARL SOULANNE (Matabos).

Face à la mortalité accrue des vergers dans les zones historiques de production, la filière kiwi cherche à se développer aussi bien en kiwi vert qu'en kiwi jaune.

Par exemple, La SCAAP Kiwifruit ne cesse de rappeler son besoin impérieux d'attirer de nouveaux coopérateurs, pour répondre d'abord à la demande croissante du marché, mais aussi remédier à la baisse de production.

En mai 2021, la coopérative a noué un partenariat avec EURALIS, l'objectif affiché par les deux coopératives est d'atteindre la mise en place de 50 ha de vergers par an.

A court terme, **le besoin global de la filière représente 250 ha de surface agricole.**



# Conditions de productions

Pour envisager la plantation de nouveaux vergers, le foncier doit répondre à certaines caractéristiques :

## LE SOL

- Prévoir de faire des profils de sol à différents endroits de la parcelle
- Réaliser une analyse de sol et de sous-sol avant plantation
- Privilégier les sols filtrants
- Drainer les parcelles si besoin (60 cm entre chaque rang)
- Eviter un sol présentant du calcaire actif
- Eviter les boubènes (limons fins, pauvre en Matière Organique : sol compact)
- Eviter une texture avec un taux d'argile supérieur à 30 %.

## BESOINS EN EAU

La ressource en eau est un critère majeur pour la culture du kiwi pour irriguer et lutter contre le gel. Il faut donc 1500 m<sup>3</sup>/ha disponibles dès le 15 mars et 3500 à 4000 m<sup>3</sup>/ha de mai à octobre.

Anti-gel : débit nécessaire de 40 m<sup>3</sup> / h minimum

Microjets : 20 à 30 m<sup>3</sup>/h suivant le débit des microjets

L'irrigation microjets est indispensable dès la première année.

L'entrée en production commence à partir de la 3<sup>ème</sup> année et augmente jusqu'en 7<sup>ème</sup> année.

## MAIN-D'ŒUVRE

La conduite du verger nécessite près de 600 h de travail/ha.

Travaux	heure / ha
Récolte	150 à 200
Taille d'hiver	80 à 120
Attachage	40 à 70
Suivi du verger- (tonte, broyage, désherbage, fertilisation, irrigation)	40 à 50
Eclaircissage sur fleurs	100 à 150
Eclaircissage sur fruits/taille en vert	30 à 50

Sources SCAAP et GARLANPY 2020

Avec protections climatiques, il faut prendre en compte le temps de déploiement et de boudinage des filets (environ 13 h/ha).



# Investissements nécessaires à la production

## Cas du kiwi vert (Hayward)

Coût plantation	€ / ha
Plants	5 500 à 6 000
Structure, protection climatique incluse	21 000
TBAR (Barre de palissage)	15 000
Brise-vent latéraux (selon situation des parcelles)	13 000
Irrigation	24 000
Drainage	4 500 à 5 000
Main-d'œuvre (plantation + montage structure)	13 000
Matériel divers	3 000

Source GARLANPY 2023

Prévoir du matériel spécifique nécessaire : tracteur arboricole, sécatteur électrique, tondeuse interceps.

## SUBVENTIONS :



- Conseil Départemental des Landes : aide à la plantation, taux d'aide de 20% à 35%, plafond de 5 000 €/ha, sous conditions

- FranceAgriMer/rénovation des vergers arboricoles : aide aux coûts de préparation du terrain et de plantation, à l'achat des plants, taux d'aide de 20% à 25%, sous conditions

- Programme opérationnel des groupements de producteurs (subventions, prêt à taux zéro) sous conditions.

## Contacts



**Association de promotion des kiwis des pays de l'Adour**  
<https://kiwiadour.com/>



**HELIANDE SARL**  
560 rte d'Orthevielle  
40300 PORT DE LANNE  
05 58 89 12 78



**SARL SOULANNE**  
1550 rte payolle Tastet  
40300 ST LON LES MINES  
06 63 94 95 60



**SCAAP Kiwis de France**  
2398 Bd de l'Océan  
40300 LABATUT  
05 58 98 18 79  
<https://www.scaap.fr/>



**SA SIKIG - OP GARLANPY**  
BP 6  
64270 LABASTIDE  
VILLEFRANCHE  
05 58 73 22 22  
[garlanpy@kiwi-france.com](mailto:garlanpy@kiwi-france.com)



## CHAMBRE D'AGRICULTURE DES LANDES

Cité Galliane - BP 279 - 40 005 MONT DE MARSAN Cédex  
POLE DEVELOPPEMENT 05 58 85 45 10  
[landes.chambre-agriculture.fr](http://landes.chambre-agriculture.fr)